

# Bulletin d'inscription

Veillez compléter et envoyer le présent volet à la

**Ligue des Droits de l'Enfant**

**Hunderenveld 705 - 1082 Bruxelles**

ou par fax au numéro **02/465.98.92**

ou par mail à [ligedroitsenfant@skynet.be](mailto:ligedroitsenfant@skynet.be)

et effectuer le versement de :

20 € pour les écoles et les institutions

15 € pour les familles et personnes handicapées

8 € pour les étudiants

**avant le 6 mars 2009**

au compte 979-5855301-95

avec la mention « Inscription au colloque du 14 mars »

*Prière de compléter en lettres CAPITALES*

Nom: .....

Prénom : .....

Institution : .....

Adresse : .....

CP:.....Localité:.....

Tél. : .....

E-mail : .....

- Souhaite avoir accès au parking pour personnes à mobilité réduite.

La participation aux frais donne droit à une farde documentaire, l'accès au buffet sandwiches et aux pauses/café.

Les inscriptions ne seront effectives qu'après réception du versement au compte 979-5855301-95 de la Ligue des Droits de l'Enfant.

Des inscriptions sur place ne seront possibles que s'il reste de la place. Nous vous invitons à vous renseigner préalablement par téléphone.

## Date et lieu

Le samedi 14 mars 2009 de 9 h 00 à 17 h 00

ULB Institut de Sociologie Av Jeanne, 44 - 1<sup>er</sup> étage  
1050 Bruxelles

*« J'ai fait un rêve aujourd'hui : j'ai rêvé que l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire, enrichis des pratiques européennes en matière d'intégration, puissent développer un modèle respectueux de la spécificité des deux types d'enseignement et de leur nécessaire complémentarité et ce, en réponse aux besoins éducatifs des élèves quels qu'ils soient ! » nous a dit J.-F. Delsarte lors de son exposé fait aux Etats généraux de l'Intégration Scolaire à Mons en mars 2007.*

La Ministre Arena puis le Ministre Dupont ont préparé un projet de Décret qui devrait voir le jour en ce début d'année 2009. Ce projet contient diverses mesures amenant les deux structures d'enseignement à se rapprocher davantage et offrir de multiples opportunités de collaboration. Un certain nombre de facilitateurs structurels seront mis en place. Il nous semble important de saisir cette opportunité pour nous recentrer sur les parcours d'élèves, particulièrement ceux qui présentent des troubles d'apprentissage ou chez qui une déficience a été identifiée, quelle qu'elle soit (motrice, intellectuelle ou sensorielle) ou qui souffrent d'une maladie grave ou invalidante. Il nous faut donc observer et évaluer le parcours de ces élèves pour lesquels un projet d'accueil en milieu d'enseignement ordinaire est tenté. Qu'apprennent-ils et comment ces apprentissages sont-ils rendus possibles ? Quelles sont les ressources mobilisées et pour quel projet ? Comment l'enseignement spécialisé peut-il progressivement évoluer vers un travail extra-muros pour ces élèves ? Quels sont les freins encore existants à une collaboration enseignement ordinaire - enseignement spécialisé, comment s'orienter vers une collaboration intelligente et respectueuse de l'enfant ?

Notre perspective est et doit rester celle d'une réflexion globale sur les stratégies appropriées pour favoriser l'épanouissement de tout enfant. Cet épanouissement s'appuie selon nous sur des besoins d'apprentissages structurés.

Au delà de ces questions centrales que nous nous poserons lors de ce colloque, nous rechercherons également à mettre en évidence ce qu'enseignement ordinaire et enseignement spécialisé vont gagner à travailler ensemble. Quels apports mutuels vont-ils être possibles ? Nous pensons que si l'éducation inclusive est et reste l'objectif à atteindre à moyen terme, le chemin à parcourir passe nécessairement par une coopération étroite entre les deux structures d'enseignement.

Avec le soutien de



Editeur responsable :  
Jean-Pierre Coenen, Hunderenveld 705 - 1082 Bruxelles

# Journée d'étude et de réflexion



**Enseignement ordinaire et enseignement spécialisé : quelle collaboration pour quels projets d'apprentissage ?**

**14 mars 2009 - Bruxelles**

*Une organisation de la Ligue des Droits de l'Enfant, de la Plateforme « Accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école » et du Cefes-ULB*

**Ligue des Droits de l'Enfant**

Hunderenveld 705 - 1082 Bruxelles  
02/465.98.92

[www.ligue-enfants.be](http://www.ligue-enfants.be)

## Matinée

---

8 h 30 Accueil

9 h 00

### Introduction

**Jean-Pierre Coenen**

Président de la Ligue des Droits de l'Enfant

9 h 15

### L'école en pleine mutation ?

#### Des ressources à mobiliser autrement ?

**Danielle Pécriaux, CSES (à confirmer)**

La structure de l'enseignement en Belgique francophone : ses caractéristiques et les possibilités qu'elle offre

**Patrick Beaufort, Cabinet du Ministre Dupont**

Les nouvelles dispositions mises en place pour faciliter la collaboration entre les structures

**Eric Bruggeman, Infor Jeunes (à confirmer)**

Que disent les textes légaux aujourd'hui ?

10 h 20 Pause café

10 h 50 Interventions

#### Débat entre les participants et un panel composé de

Vincent Carrette, ULB

Patrick Beaufort, Cabinet Dupont

Eric Bruggeman, Infor Jeunes

Jean-François Delsarte, Cegec

Jean-Pierre Martin, Perce-Neige

Julie de Grootte,

Commission enseignement du Parlement de la CF

Yves Robaey Association des Pédagogues hospitaliers

un professionnel de CPMS et un professionnel d'un service d'accompagnement

12 h 15 Pause repas

## Après-midi

---

13 h 15

### Apprendre à l'école ?

#### Une école spécialisée pour chacun ?

**Philippe Tremblay, ULB et Stéphanie Frenkel, ULg**

Les troubles de l'apprentissage : élèves jugés à risque/élèves réputés en situation de handicap : quel continuum ?

13 h 45

Que sait-on des apprentissages réalisés par des enfants avec déficience intellectuelle, avec TED, avec infirmité motrice cérébrale, avec déficience auditive ou visuelle,... et poursuivant leur scolarité dans l'enseignement ordinaire ?

Témoignages d'enseignants de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé travaillant ensemble avec des enfants présentant une déficience intellectuelle avec des enfants présentant une infirmité motrice cérébrale avec des enfants présentant un trouble envahissant du développement avec des enfants présentant une déficience sensorielle avec des enfants présentant une maladie chronique avec des enfants présentant un trouble d'apprentissage spécifique

15 h 00

Débat entre les participants et un panel composé des divers orateurs

16 h 15

Brève synthèse et perspectives

**Jean-Jacques Detraux, ULg et ULB**

16 h 45

Mot de la fin

**Jean-Pierre Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant**

---

### Date et lieu

Le samedi 14 mars 2009 de 9 h 00 à 17 h 00  
ULB Institut de Sociologie Av Jeanne, 44 - 1<sup>er</sup> étage  
1050 Bruxelles

## Quelques réflexions préalables

---

**Une série de questions (liste non exhaustive) sont suggérées aux orateurs et aux participants**

Collaboration enseignement ordinaire – enseignement spécialisé : comment ? Comment utiliser les périodes apportées par l'enseignement spécialisé ? Sur le plan pédagogique ? Sur le plan thérapeutique ? Au niveau du nursing ? La gestion du quotidien de l'enfant intégré : son autonomie, ses soins, son transport, ... : quels soutiens envisager ? Quelles collaborations entre école et autres services ?

L'enfant malade : quelles questions spécifiques pose son accueil et en quoi la collaboration enseignement ordinaire (EO) – enseignement spécialisé (Esp) peut-elle apporter des éléments de réponse ?

La déscolarisation de plusieurs élèves et leur rejet de toute école : quelle problématique « nouvelle » ? Peut-on imaginer une réponse qui associerait EO et Esp et plus largement le réseau Education/Aide Sociale/... ?

Peut-on mettre en place un réseau collectant des données sur l'évolution des enfants handicapés/malades intégrés en EO : pourquoi ? Comment ?

En classe d'enseignement ordinaire : quelles stratégies favorisent-elles la différenciation ? Comment pratiquer l'évaluation de l'enfant différent ? Quels aménagements pour le CEB ? En quoi la présence d'un enfant différent bénéficie-t-elle/est-elle un frein pour l'ensemble des élèves de la classe ?

Quel rôle ont les parents dans l'école, dans l'élaboration et le suivi de son projet ? Comment peuvent-ils initier concrètement un projet d'intégration ? Quelle est leur contribution attendue/voulue dans l'élaboration et le suivi du PIA (Projet individuel d'apprentissage) ? Comment bien travailler avec eux ?

Et l'enfant avec déficience ou maladie chronique : quel est sa place dans l'élaboration et le suivi de son PIA ?

Les acteurs d'un processus d'intégration : parents, enseignants, élèves de l'enseignement ordinaire, SAP, SAI, CRF,... Comment travailler en réseaux ? Quelle place à la collaboration EO-Esp dans le cadre de ce réseau ?

Aspects juridiques liés à l'accueil de l'enfant différent en EO : quelles obligations au niveau de l'aménagement des locaux et de l'organisation ?